



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale**

Qui s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le mardi 13 septembre 2011, à 15 heures

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (art. 31).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (art. 62).
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale (art. 28) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (art. 30).
5. Élection des bureaux des grandes commissions (art. 30 et 103).
6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale (art. 30).
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau (art. 21).
8. Débat général (résolutions 57/301, 65/160, 65/240 et 65/279).

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social (art. 13 b); résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale et décision 1982/112 du Conseil économique et social).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (25 juillet 2011).

** Publié conformément à l'article 12 du Règlement intérieur.



10. Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique (résolution 64/4).
11. La crise mondiale de la sécurité routière (résolution 64/255).
12. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (résolution 65/273).
13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (résolutions 60/265, 64/291, 64/292, 65/1, 65/10, 65/277 et 65/281).
14. Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations¹.
15. Culture de paix (résolutions 64/13, 65/11 et 65/138).
16. Les technologies de l'information et des communications au service du développement (résolution 65/141).
17. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement (résolutions 1995 (XIX), 64/189 et 65/142);
 - b) Système financier international et développement (résolution 65/143);
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (résolution 65/144);
 - d) Produits de base (résolution 64/192).
18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (résolutions 65/145 et 65/146).
19. Développement durable (résolutions 63/279, 65/147 et 65/150) :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (résolutions 47/191, 64/197 et 65/152);
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolutions 65/2 et 65/156);
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (résolution 65/157);
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 65/159);
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (résolution 65/160);
 - f) Convention sur la diversité biologique (résolutions 64/203 et 65/161);

¹ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session. Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-cinquième session.

-
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (résolutions 2997 (XXVII) et 65/162);
 - h) Harmonie avec la nature (résolution 65/164);
 - i) Développement durable dans les régions montagneuses (résolution 64/205);
 - j) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (résolution 64/206).
20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolutions 64/207 et 65/165).
21. Mondialisation et interdépendance (résolution 65/166) :
- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (résolution 65/168);
 - b) Science et technique au service du développement (résolutions 55/185 et 64/212);
 - c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (résolution 64/208).
22. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 65/171);
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (résolution 65/172).
23. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (résolution 65/174);
 - b) Participation des femmes au développement (résolution 64/217);
 - c) Mise en valeur des ressources humaines (résolution 64/218).
24. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 35/81);
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement (résolution 64/221).
25. Développement agricole et sécurité alimentaire (résolution 65/178).
26. Vers des partenariats mondiaux (résolutions 58/316 et 64/223).

27. Développement social :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 56/177 et 65/185);
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (résolutions 63/153, 64/133, 64/134, 64/136, 65/184 et 65/186);
 - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 65/182).
28. Promotion de la femme :
- a) Promotion de la femme (résolutions 34/180, 45/124, 64/138, 64/139, 64/140 et 65/187);
 - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 50/203, 52/100 et 65/191).

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

29. Rapport du Conseil de sécurité [art. 13 b)].
30. Rapport de la Commission de consolidation de la paix (résolutions 60/180 et 65/7).
31. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (résolution 64/12).
32. Les diamants, facteur de conflits (résolution 65/137).
33. Prévention des conflits armés :
- a) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits (résolution 65/283).
34. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement (résolution 65/287).
35. La situation au Moyen-Orient (résolutions 65/17 et 65/18).
36. Question de Palestine (résolutions 65/13 à 65/16).
37. La situation en Afghanistan (résolution 65/8).
38. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan².
39. Question de l'île comorienne de Mayotte².

² Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session. Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-cinquième session.

40. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 65/6).
41. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (décision 60/508)³.
42. Question de Chypre (résolution 58/316)³.
43. Agression armée contre la République démocratique du Congo (résolution 58/316)³.
44. Question des îles Falkland (Malvinas) (résolution 58/316)³.
45. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (résolution 58/316)³.
46. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (résolution 58/316)³.
47. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (résolution 58/316)³.
48. Assistance à la lutte antimines (résolution 64/84).
49. Effets des rayonnements ionisants (résolution 65/96).
50. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolution 65/97).
51. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 65/98 à 65/101).
52. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 65/102 à 65/106).
53. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects¹.
54. Questions relatives à l'information (résolutions 65/107 A et B).
55. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolution 65/108).
56. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 65/109).
57. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 65/110).

³ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour en vue d'être examinée sur notification d'un État Membre.

58. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 65/111).
59. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 65/112 à 65/117 et décision 65/521).
60. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 65/503).
61. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (résolution 65/179).
62. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (résolutions 428 (V), 65/193 et 65/194).

C. Développement de l'Afrique

63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international (résolution 65/284);
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (résolution 65/278).

D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme (résolutions 60/251, 65/196 et 65/281).
65. Promotion et protection des droits de l'enfant :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant (résolutions 44/25, 62/141, 64/145 et 65/197);
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (décision 65/539).
66. Droits des peuples autochtones :
 - a) Droits des peuples autochtones (résolution 65/198);
 - b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (décision 65/539).
67. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
 - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (résolutions 2106 A (XX), 3381 (XXX), 65/199 et 65/200);

- b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolutions 65/240 et 65/279).
68. Droit des peuples à l'autodétermination (résolutions 65/201 et 65/203).
69. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme (résolutions 2200 A (XXI), 39/46, 64/154, 65/204 et 65/205);
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 64/82, 64/155, 64/158, 64/161 à 64/163, 64/165, 64/173, 64/174, 65/36, 65/208, 65/209, 65/211, 65/212, 65/216 à 65/221, 65/223 et 65/224);
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (résolutions 65/225, 65/226 et 65/241);
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (résolutions 48/121 et 48/141).

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (résolution 65/132) :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions 63/139, 65/133, 65/135 et 65/264);
 - b) Assistance au peuple palestinien (résolution 65/134);
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions¹.
71. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles (résolution 64/226).

F. Promotion de la justice et du droit international

72. Rapport de la Cour internationale de Justice [art. 13 b)].
73. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité).
74. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire

- de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité).
75. Rapport de la Cour pénale internationale (résolution 65/12).
 76. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer (résolutions 49/28, 52/26, 54/33 et 65/37 A et B);
 - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes (résolutions 61/105, 64/72 et 65/38).
 77. Nationalité des personnes physiques et succession d'États (résolution 63/118).
 78. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies (résolution 65/20).
 79. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-quatrième session [résolution 2205 (XXI)].
 80. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolution 65/25).
 81. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-troisième session (résolution 65/26).
 82. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (résolution 65/31).
 83. L'état de droit aux niveaux national et international (résolution 65/32).
 84. Portée et application du principe de compétence universelle (résolution 65/33).
 85. Le droit des aquifères transfrontières (résolution 63/124).

G. Désarmement

86. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolution 1145 (XII)].
87. Réduction des budgets militaires :
 - a) Réduction des budgets militaires (résolution 35/142 B);
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (résolutions 62/13 et 64/22).
88. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (résolution 63/36).

89. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (résolution 64/23).
90. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (résolution 65/39).
91. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine (décision 64/512).
92. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (décision 64/513).
93. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale (résolution 65/41).
94. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolution 65/42).
95. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (résolution 65/43).
96. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 65/44).
97. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (décision 65/516).
98. Désarmement général et complet :
 - a) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C);
 - b) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des Conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000 (résolution 64/31);
 - c) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) (résolution 64/39);
 - d) Interdiction de déverser des déchets radioactifs (résolution 64/45);
 - e) Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques (résolution 64/48);
 - f) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (résolution 64/51);
 - g) Transparence dans le domaine des armements (résolution 64/54);
 - h) Désarmement régional (résolution 65/45);
 - i) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (résolution 65/46);
 - j) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (résolution 65/47);
 - k) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre (résolution 65/50);
 - l) Relation entre le désarmement et le développement (résolution 65/52);

- m) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (résolution 65/53);
 - n) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (résolution 65/54);
 - o) Désarmement nucléaire (résolution 65/56);
 - p) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (résolution 65/57);
 - q) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (résolution 65/59);
 - r) Réduction du danger nucléaire (résolution 65/60);
 - s) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (résolution 65/62);
 - t) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 65/64);
 - u) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (résolution 65/65);
 - v) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (résolution 65/68);
 - w) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires (résolution 65/72);
 - x) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (résolution 65/76);
 - y) Missiles (résolution 65/517).
99. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (résolution 64/62);
 - b) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (résolution 65/78);
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 65/79);
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolution 65/80);
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (résolution 65/83);

- f) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (résolution 65/84).
100. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (résolutions 38/183 O et 39/148 H) :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement (résolution 65/85);
- b) Rapport de la Commission du désarmement (résolution 65/86).
101. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (résolution 65/88).
102. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (résolution 65/89).
103. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolution 65/90).
104. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 65/91).
105. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (résolution 65/92).
106. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement (résolution 65/93).

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

107. Prévention du crime et justice pénale (résolutions 65/230 à 65/232).
108. Contrôle international des drogues (résolutions 61/183 et 65/233).
109. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (résolution 65/34).

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

110. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (art. 13 a) et 48; résolutions 47/120 B et 51/241).
111. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (résolutions 60/287 et 63/282).
112. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (art. 49).

113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (art. 142; décision 65/402);
- b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social (art. 145; décision 65/403);
- c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (décisions 64/426 A et B).

114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :

- a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination (décision 65/404);
- b) Élection de membres de la Commission du droit international (décision 61/411);
- c) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (décisions 64/406 A et B);
- d) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (résolutions 60/180 et 63/145 et décision 65/411).

115. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (art. 155; décisions 65/406 A et B);
- b) Nomination de membres du Comité des contributions (art. 158; décisions 65/407 A et B);
- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (résolution 155 (II) et décision 65/408);
- d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 74 (I) et 55/248 et décision 64/411);
- e) Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (résolution 61/275 et décision 65/410);
- f) Nomination de membres du Comité des conférences (décisions 65/405 A et B);
- g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection (décision 64/425);
- h) Confirmation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (décision 62/420);
- i) Nomination des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (décisions 63/417 et 65/419);
- j) Nomination des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (décisions 63/418 et 65/414).

116. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136).
117. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire (résolutions 60/265, 63/311, 64/215, 64/289, 64/290, 64/291, 65/1, 65/238, 65/277 et 65/281).
118. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 64/297).
119. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves (résolution 65/239).
120. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies¹.
121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹.
122. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes¹.
123. Renforcement du système des Nations Unies :
 - a) Renforcement du système des Nations Unies (résolution 65/94);
 - b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale (résolution 65/94).
124. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions (résolution 55/285).
125. Suite donnée aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme Pétrole contre nourriture de l'Organisation des Nations Unies².
126. Santé mondiale et politique étrangère (résolution 65/95).
127. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994¹.
128. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991¹.
129. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux [question proposée par le Secrétaire général (A/66/143)].
130. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (résolution 65/123).
131. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 52/212 B et 65/243 A et B) :
 - a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - c) Plan-cadre d'équipement.

132. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 41/213, 64/259, 65/250 et 65/262).
133. Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (résolutions 64/243, 64/245 à 64/247, 64/260, 64/261 et 65/258 à 65/260 A à C, 65/268, 65/269 et 65/288 et décision 65/543).
134. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (résolutions 63/260, 64/243, 64/245 à 64/247, 64/260, 64/261, 64/301, 65/258 à 65/260 A à C et 65/262).
135. Planification des programmes (résolutions 58/269, 62/224 et 65/244).
136. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (résolution 47/215).
137. Plan des conférences (résolutions 64/230 et 65/245).
138. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 64/248 et 65/246).
139. Gestion des ressources humaines (résolutions 63/250 et 65/247).
140. Corps commun d'inspection (résolutions 55/230, 62/246 et 65/270).
141. Régime commun des Nations Unies (résolutions 64/231 et 65/248).
142. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263 et 65/250).
143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (résolutions 64/233 et 65/251 et décision 65/513).
144. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolutions 55/226 et 65/252).
145. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolutions 55/225 A et 65/253).
146. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 49/233, 63/287, 65/289 à 65/291 et 65/293).
147. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (résolutions 65/254 A et B).
148. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (résolution 65/294).
149. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (résolution 65/295).
150. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (résolutions 65/255 et 65/296).

151. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (résolutions 65/255 et 65/296).
152. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental².
153. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (résolution 65/297).
154. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (résolution 65/298).
155. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (résolution 65/299).
156. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (résolutions 65/256 A et B).
157. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (résolution 65/300).
158. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (résolution 65/301).
159. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (résolution 65/302);
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (résolution 65/303).
160. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (résolutions 65/257 A et B).
161. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (résolution 65/304).
162. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (résolution 65/305).
163. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (résolution 65/306).
164. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolution 65/35).
165. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique [question proposée par l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Turquie (A/66/141)].
166. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale pour la gestion des crises [question proposée par l'ex-République yougoslave de Macédoine (A/66/142)].
167. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union des nations de l'Amérique du Sud [question proposée par le Guyana (A/66/144)].
168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables [question proposée par les Émirats arabes unis (A/66/145)].